

Résultats du Crédit Agricole Alpes Provence au 31 mars 2020

Communiqué diffusé le 27 avril 2020

- Dans un contexte sanitaire sans précédent, le Crédit Agricole Alpes Provence est engagé pour soutenir tous ses clients
- Cette épidémie touche directement l'économie de notre territoire et impacte les résultats de la Caisse Régionale dès le 1^{er} trimestre 2020
- Un résultat net de 14,6 M€ en baisse de - 41,3 % dans les comptes individuels

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole Alpes Provence, réuni le 24 avril 2020, a arrêté les comptes au 31 mars 2020.

L'engagement de toute une banque au soutien de ses clients

En M€	31 mars 2019	31 mars 2020	% évolution
Encours de collecte	20 244	21 067	3,4%
Encours de crédits	14 901	15 986	7,3%

Au 1^{er} trimestre 2020, l'activité commerciale a été soutenue sur les deux premiers mois de l'année. La fin du trimestre a été marquée par un fort ralentissement de l'activité en raison des mesures de confinement liées à la crise sanitaire. Néanmoins, le CA Alpes Provence a poursuivi son rôle de banquier assureur sur l'ensemble de ses territoires. L'encours consolidé de crédits est en hausse de +7,3%, tiré par les crédits habitat (+6%), les crédits d'équipement (+12,4%). La Caisse Régionale enregistre également une hausse de la collecte (+3,4%), notamment sur les livrets A et LDD (+6,6%), l'Epargne Logement (+2,2%) et l'assurance-vie (+0,9%) auprès de sa clientèle de proximité.

Le CA Alpes Provence a poursuivi le développement de l'équipement de ses clients notamment en cartes bancaires (+2,5%), et en produits d'assurance des biens et des personnes, avec un portefeuille de contrats qui progresse de +4,8% à fin mars 2020.

Dès les premières mesures de confinement, la Caisse Régionale s'est mise en mesure d'accompagner chacun de ses clients tout en assurant la sécurité de ses collaborateurs :

- Octroi de pauses : Plus de 14 000 pauses de mensualités de crédits ont été accordées afin de baisser les charges courantes des entreprises, des professionnels, des agriculteurs et des particuliers.
- Distribution de prêts garantis par l'Etat : Plus de 220M€ de crédits ont été accordés en quelques jours
- Suspension des cotisations en liens avec les terminaux de paiement électronique

Un résultat net en baisse de -41,3% dans les comptes individuels

En M€	Comptes consolidés IFRS			Comptes individuels FR		
	Mars 2019	Mars 2020	Evolution sur 1 an	Mars 2019	Mars 2020	Evolution sur 1 an
Produit Net Bancaire	101,7	91	-10,5%	103,5	96,6	-6,6%
Charges de fonctionnement	-66,0	-67,1	1,6%	-63,1	-63,2	+0,2%
Résultat Brut d'Exploitation	35,7	23,9	-32,9%	40,4	33,4	-17,2%
Coût du risque	-0,5	-10,2	ns	-0,1	-9,6	ns
Résultat Net	20,5	6,8	-66,8%	24,9	14,6	-41,3%
Total Bilan	20 161	21 715	7,7%	19 467	20 934	7,5%

Dans les comptes individuels de la Caisse Régionale, le Produit Net Bancaire s'élève à 96,6 M€.

Il est en baisse de 6,6%. Dans un contexte de taux durablement bas, le PNB d'intermédiation (-4,4%) est pénalisé notamment par les réaménagements accordés à nos clients en 2019. Le PNB issu des commissions des produits et services évolue positivement de +1,4%. La dynamique de conquête et d'intensification de la relation avec nos clients se traduit par l'augmentation de l'équipement en produits et services, notamment en moyens de paiement et en assurances des biens et des personnes. De plus, la forte baisse des marchés financiers impacte la valorisation du portefeuille de titres de la Caisse Régionale.

Après prise en compte de l'évolution des charges de fonctionnement (+0,2%), le résultat brut d'exploitation affiche une baisse de 17,2% par rapport à mars 2019.

Sur le plan des risques crédit, le taux de créances douteuses et litigieuses s'établit à 1,99% contre 1,94% au 31 décembre 2019. Par ailleurs, le CA Alpes Provence maintient ses efforts de provisionnement en matière de risques crédit. D'autre part, dans un contexte de dégradation forte de l'économie du territoire, la Caisse Régionale a augmenté ses couvertures par le biais des provisions non affectées de 7,7 M€ pour les porter à 137,7 M€.

Après prise en compte de la charge fiscale, le Résultat Net individuel s'élève à 14,6 M€ en baisse de 41,3%.

Dans les comptes consolidés, le Produit Net Bancaire baisse de 10,5% sous l'impact des points évoqués ci-dessus.

Par ailleurs, le PNB enregistre également :

- l'étalement des indemnités de remboursements anticipés liées aux opérations de restructuration de passif,
- une charge de -4,1M€ liée aux retraitements IFRS sur OPCVM (variation de la juste valeur des titres)

L'évolution à la hausse des charges de fonctionnement de 1,6% matérialise notamment l'impact des retraitements sur les loyers liés à la norme IFRS16 (retraitement du Crédit-Bail du siège social d'Aix en Provence) et la hausse des taxes et impôts divers (IFRIC 21...).

Le Résultat Net part du groupe aux normes IFRS s'élève à 6,8 M€ au 31 mars 2020, en baisse de 66,8 % par rapport au 31 mars 2020.

Une structure saine et solide dans un contexte économique dégradé

La Caisse Régionale a constitué un bilan de liquidité solide permettant de répondre aux besoins de financement de ses clients. Le ratio de liquidité Bâle 3 (LCR) s'élève à 113,6 % au 31 mars 2020. Durant le premier trimestre, elle a également participé au 5ème programme de titrisation du groupe Crédit Agricole pour un montant global de 39,1 M€, totalement auto-souscrite.

Conjugué à un ratio CET1 de 17,8% au 31/12/2019, niveau largement supérieur aux exigences réglementaires, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence aborde ce contexte inédit avec une assise de solvabilité extrêmement solide.

Le certificat coopératif d'investissement (CCI)

L'Assemblée Générale a voté le 31 mars 2020 une rémunération des Certificats coopératifs d'investissement à hauteur de 3,74 € par titre détenu, soit un rendement de 2,97 % sur la base du cours au 31 décembre 2019.

La rémunération des parts sociales s'élève à 0,42€. Les intérêts aux parts et les dividendes sont distribués le 27 Avril 2020.

Au 31 mars 2020, le Certificat Coopératif d'Investissement Alpes Provence se valorisait à 110,98 € (114,84€ au 29 mars 2019).

Conformément aux préconisations du 27 Mars 2020 de la Banque Centrale Européenne, il a été décidé de suspendre le mandat d'achat de CCI en voie d'annulation. Le contrat d'animation conclu avec Kepler Cheuvreux est quant à lui maintenu.

Perspectives

Dans un contexte de crise sanitaire et économique, le Crédit Agricole Alpes Provence, Banque Coopérative, accompagne chacun de ses clients dans ces moments difficiles. Au-delà de la distribution des prêts garantis d'état, la Caisse Régionale met en place des mesures fortes permettant d'atténuer les effets de cette crise.

Fidèle à ses valeurs, l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale a décidé d'attribuer 3% du bénéfice distribuable répartis entre :

- la Fondation du Crédit Agricole Alpes Provence qui accompagne des projets dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la santé, du patrimoine et de la recherche,
- CAAP INNOV ECO, fonds de dotation pour le soutien au développement et à l'innovation économique sur ses territoires,
- Ainsi que des actions conduites sur le territoire dans le cadre de notre « Pacte Coopératif Territorial », à dimension sociétale et environnementale.

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Ces conséquences impacteraient l'activité des contreparties des banques et par ricochet les banques elles-mêmes.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence, qui participe aux mesures de soutien annoncées par le Groupe Crédit Agricole pour ses clients entreprises et particuliers pendant la crise, et qui est engagée dans les mesures annoncées par les pouvoirs publics, s'attend à des impacts sur ses revenus, sur son coût du risque, sur résultat ainsi que sur la valorisation de ses placements et participations. L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.